

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230321-316034-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 4 avril 2023

Publié le 5 avril 2023

Suite à la convocation en date du 6 mars 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 21 MARS 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Yannick CAREMELLE donne pouvoir à Sylvie CLERC, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Carole DEVOS donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Anne VANPEENE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD, Frédéric DELANNOY.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Olivier CAREMELLE, Patrick VALOIS.

OBJET : Désignations des représentants du Département au sein des instances ou des organismes

extérieurs

Vu le rapport DAJAP/2023/87

DECIDE à l'unanimité:

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
 - de constater un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que les conditions du 4^e alinéa de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau ci-joint en annexe 1 ;
 - de formuler un avis favorable à la désignation par le Directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN) des personnalités qualifiées reprises au tableau ci-joint en annexe 2 ;
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 13.

52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 25 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 21 mars 2023
EHPAD BERGUES - Résidence Saint Jean	Conseil d'administration	Représentants du Département Titulaires 3 représentants	Représentants du Département Titulaires GOKEL Julien BAILLEUL Barbara <i>1 représentant à désigner</i>	<u>DECODTS Christine</u>
SMPNR Scarpe-Escaut – Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut	Comité syndical	Représentants du Conseil Départemental Titulaires 9 représentants	Représentants du Conseil Départemental Titulaires DETAVERNIER Jean-Luc RENAUD Eric DESCAMPS-MARQUILLY Béatrice DEGALLAIX Laurent LETARD Valérie VERFAILLIE Jean-Noël QUATREBOEUF Marie-Hélène DELANNOY Frédéric ZAWIEJA-DENIZON isabelle Suppléants <i><u>LABADENS Sylvie</u></i> <i><u>DEROEUX Claudine</u></i> <i><u>VALOIS Patrick</u></i> <i><u>SEGUIN Sébastien</u></i> <i><u>CIETERS Marie</u></i> <i><u>SANCHEZ Caroline</u></i> <i><u>MONNET Luc</u></i> <i><u>CONSEIL Valérie</u></i> <i><u>GREAUME Michelle</u></i>	<i>Fin de la désignation des représentants suppléants.</i>

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés à la Commission permanente du 21 mars 2023
Association « Impulsions Métropole Sud »	Assemblée générale	Représentants du Conseil Départemental Titulaire <i>1 représentant à désigner</i>	<u>SEELS Frédérique</u>
Association « Impulsions Métropole Sud »	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental Titulaire <i>1 représentant à désigner</i>	<u>SEELS Frédérique</u>

REPRESENTATIONS DU DEPARTEMENT DU NORD
Désignations incombant à l'Assemblée délibérante du Conseil départemental du Nord

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 21 mars 2023
Office Public de l'Habitat PARTENORD Habitat	Conseil d'administration	<p>Représentant du Conseil Départemental Titulaires 6 représentants</p> <p>Personnalités qualifiées Titulaires 9 représentants</p> <p>Représentants des associations Titulaires 2 représentants</p>	<p>Représentant du Conseil Départemental Titulaires BECUE Doriane SANCHEZ Caroline ARLABOSSE Martine SIEGLER Nicolas VERFAILLIE Jean-Noël BEAUCHAMP Charles</p> <p>Personnalités qualifiées Titulaires ROBERT Sylvie LALY Marie-Charles GRANDAME Jean-Marcel POYART Alain DEL PIERO Françoise COLOMB Dany PILLIEZ Marc <u>DE RYCKER Gérard</u> DESRUMAU Jean</p> <p>Représentants des associations PATIN Jacques WAXIN Véronique</p>	<p><i>1 représentant à désigner</i></p>

**PERSONNALITES QUALIFIEES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION
DES COLLEGES PUBLICS COMPRENANT UNE OU DEUX PERSONNALITES QUALIFIEES**

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 21 mars 2023
PONT-A-MARCQ Collège Public Françoise Dolto	Conseil d'administration	1^{ère} Personnalité qualifiée 1 représentant à désigner	1^{ère} Personnalité qualifiée <u>1 représentant à désigner</u>	<u>LAURENT Eric</u>
DOUAI Collège Public André Streinger	Conseil d'administration	1^{ère} Personnalité qualifiée 1 représentant à désigner	1^{ère} Personnalité qualifiée DUHAMEL Jean-Robert	<u>GLORIEUX Philippe</u>

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 21 mars 2023

OBJET : Désignations des représentants du Département au sein des instances ou des organismes extérieurs

L'article L.3121-23 du code général des collectivités territoriales dispose que « Le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes. ».

I – Représentation du Département pour siéger au sein de différents organismes

- EHPAD - Résidence Saint Jean de BERGUES

La résidence « Saint Jean » de BERGUES est un établissement social et médico-social communal spécialisé dans l'accueil des personnes âgées dépendantes.

Le Conseil d'administration de cet établissement est composé de 12 membres. Y siègent notamment, trois représentants des départements qui supportent, en tout ou partie, les frais de prise en charge des personnes accueillies.

Deux représentants du Département ont été à ce jour désignés, respectivement le 19 juillet 2021 et le 27 septembre 2021.

Considérant que le Département du Nord est le seul département financeur de la résidence « Saint Jean », sa direction a saisi le Département le 30 décembre 2022 afin qu'il soit, conformément au tableau repris en annexe 1, procédé à la désignation d'un troisième représentant.

- Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut

Le syndicat mixte est chargé de la gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut. Il assure sur le territoire du parc, la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement.

A la suite d'une erreur d'appréciation des articles 5.1 et 5.2 des statuts du syndicat mixte, il a été procédé lors de la Commission Permanente du Conseil départemental du 21 novembre 2022, à la désignation de 9 représentants suppléants du Conseil départemental au sein du comité syndical.

Conformément au tableau repris en annexe 1, et afin d'assurer la conformité des désignations départementales avec les dispositions des statuts du syndicat mixte, il est proposé à la Commission permanente du Conseil départemental de mettre un terme à la désignation des représentants suppléants effectuée en novembre 2022.

- Association « Impulsions Métropole Sud »

Le 19 décembre 2022, les Assemblées Générales Extraordinaires de l'Office intercommunal, de la Mission Locale Métropole Sud et de la Maison De l'Emploi Métropole Sud ont approuvé une opération d'apport-fusion aux termes de laquelle les associations Office intercommunal et Maison De l'Emploi ont apporté l'ensemble de leurs patrimoines et activités à l'association Mission Locale Métropole Sud au 1^{er} janvier 2023.

A cette date, l'association Mission Locale Métropole Sud a pris le nom de « Impulsions Métropole Sud ».

Ainsi, l'Association « Impulsions Métropole Sud » est, depuis le 1^{er} janvier 2023, porteuse de l'ensemble des activités relatives à la Mission Locale Métropole Sud, à la Maison de l'Emploi Métropole Sud, au plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Sud Est Métropole et au Service Intercommunal d'Accompagnement et de Médiation vers l'Emploi.

Les nouveaux statuts de l'Association et son Règlement intérieur identifient le Département du Nord comme « Membre constitutif à leur demande ». A ce titre, la Commission permanente du Conseil départemental est invitée à désigner jusqu'à 2 représentants au sein de l'Assemblée Générale et, parmi eux, 1 administrateur de droit au sein du conseil d'administration.

La Commission permanente est invitée à désigner ces représentants conformément au tableau repris en annexe 1.

- Partenord Habitat

En application de l'article R.421-4 du code de la construction et de l'habitation, le nombre de membres du conseil d'administration de l'office public de l'habitat (OPH) Partenord Habitat a été fixé à 27 par la délibération du Conseil départemental N° DAJAP/2021/239 en date du 1er juillet 2021 qui en fixe la composition.

A cette occasion, le Conseil départemental a été appelé à désigner 6 représentants pris en son sein, 9 personnalités qualifiées qui ont aussi la qualité de représentants de la collectivité de rattachement mais qui ne sont des conseillers départementaux, dont 3 élus d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI du ressort de l'office autres que le Département et 2 représentants des associations ayant pour objet l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

Considérant le décès de l'une des personnalités qualifiées, il convient de procéder à une nouvelle désignation pour assurer le quorum lors des réunions du Conseil d'administration de Partenord Habitat. Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à cette désignation.

II - Désignation des personnalités qualifiées au sein des collègues

L'article R.421-34 du Code de l'Education dispose que les personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration des collèges sont désignées pour une durée de trois ans.

A la demande de la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Nord, il y a lieu de renouveler certaines d'entre-elles.

Ces personnalités qualifiées sont désignées par le Directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN), sur proposition des chefs d'établissement et avis du Conseil départemental (le DASEN n'étant pas tenu par cet avis).

Lorsque le conseil d'administration du collège comprend deux personnalités qualifiées :

- La première est désignée par le DASEN sur proposition du chef d'établissement et ne requiert pas d'avis du Conseil départemental ;
- La seconde est désignée par la Commission permanente du Conseil départemental.

Conformément au tableau repris en annexe 2, il est demandé à la Commission permanente du Conseil départemental de rendre un avis sur les candidatures proposées par le DASEN.

Je propose à la Commission permanente :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de constater, le cas échéant, un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que les conditions du 4e alinéa de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau repris en annexe 1 ;
- de formuler un avis favorable à la désignation par le Directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN) des personnalités qualifiées reprises au tableau en annexe 2 ;

Christian POIRET
Président du Département du Nord